

Impôt sur le revenu—Loi

● (1630)

Nous avons cherché à faire soustraire la ferme familiale à l'impôt sur les gains en capital, et même tous les biens agricoles qui doivent rester à usage agricole. Nous avons présenté des amendements, mais le parti libéral a voté contre. Tous ces biens ont été soumis à l'impôt sur les gains en capital, même lorsqu'ils étaient vendus au fils ou à la fille, aux frères ou aux sœurs, au proches parents, même lorsqu'ils étaient cédés par mutation entre vifs ou par donation testamentaire.

Lorsque l'honorable John Turner était ministre des Finances, il a exonéré les biens agricoles transmis à l'intérieur d'une même famille, une fois dans le cours d'une vie. Mais cela ne s'étendait pas aux fermes constituées en société. Les habitants de l'ouest du Canada, où les fermes constituées en sociétés sont très courantes, n'ont pas bénéficié d'assouplissement à la loi.

Je sais que les services de l'impôt ont peiné sur cette question. Lorsque le père propriétaire d'une ferme de polyculture la transmettait à son fils qui en faisait une exploitation d'élevage, le fisc considérait qu'il y avait changement de catégorie agricole et le fils subissait l'impôt sur les gains en capital. La ferme laitière d'Ontario qui était réorientée vers l'élevage des moutons, ou vice versa, subissait elle aussi l'impôt sur les gains en capital. Mais cela aussi a été changé après d'inutiles flottements.

Monsieur l'Orateur, il ne faut pas cesser le combat tant que toutes les terres agricoles n'auront pas été entièrement soustraites à l'impôt sur les gains en capital, lorsqu'elles restent à usage agricole.

Des voix: Bravo!

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, on parle des relations Nord-Sud. J'ai vu hier à la télé une interview dans laquelle le cardinal Léger, autrefois de Montréal, parlait de la nécessité de nourrir le Sud, sinon il risque de disparaître, dans 10 à 20 ans. L'impôt sur les gains de capital décourage les producteurs et fait certainement monter le coût de la production des aliments, non seulement ceux que nous consommons nous-mêmes, mais aussi ceux que nous devrions produire pour remplir les obligations que le premier ministre (M. Trudeau) voudrait que nous contractions.

Ce qui complique encore la situation, c'est qu'en 1971, quand la Chambre a étudié la loi de l'impôt sur le revenu, un dollar permettait d'acheter des produits pour une valeur d'un dollar alors qu'avec la même somme, ou n'a plus qu'un pouvoir d'achat de 45c. à l'heure actuelle. Une acre de terrain, qui valait \$1,000 dollars à l'époque, vaut maintenant environ \$1,100 en moyenne, si l'on tient compte de l'indice. Un jeune agriculteur à qui l'on demande d'acheter un terrain à ce prix-là et de le financer aux taux d'intérêt actuels trouverait non seulement l'idée ridicule, mais répondrait aussi sans doute par des grossièretés, il aurait tout à fait raison.

Depuis l'année où la loi a été adoptée, à cause de l'inflation, l'impôt sur les gains en capital a probablement entraîné une augmentation de la valeur des terres agricoles d'au moins un tiers parce que le vendeur dit toujours que c'est l'acheteur qui doit payer et affirme toujours qu'il doit être exempté le plus possible de l'impôt.

Selon la loi de l'impôt sur le revenu, le gouvernement est celui qui profite le plus de l'inflation, sauf en ce qui concerne les restrictions imposées par les dispositions d'indexation relativement à l'impôt sur le revenu des particuliers. L'impôt sur le

revenu des sociétés ne fait qu'augmenter; c'est un véritable cancer. L'impôt sur les gains en capital n'est d'ailleurs rien d'autre qu'un cancer.

Je vois que mon temps est écoulé, monsieur l'Orateur, mais je reviendrai à cette question plus tard. Cela m'a fait plaisir de parler aux députés parce que je pense qu'ils m'ont écouté et j'espère que je pourrai traiter de cette question en détail une autre fois. Je voudrais essayer de convaincre mes honorables collègues et tous les Canadiens que l'un des principaux problèmes au Canada à l'heure actuelle, c'est une loi de l'impôt sur le revenu qui pénalise le progrès et qui récompense le gouvernement pour l'inflation.

Des voix: Bravo!

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de la période de temps qui m'est réservée pour aborder un certain nombre de questions. Je voudrais vous exposer les réalités économiques auxquelles doit faire face le Canada et le monde occidental, et qui ont été à l'origine du bill C-54. Je voudrais évaluer l'actuelle politique économique du gouvernement dans cette optique et expliquer les mesures prévues dans ce projet de loi.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais répondre aux critiques formulées au cours de ce débat, et dans les discussions antérieures, au sujet de ces politiques et de l'inclusion, ou de l'absence, de certaines mesures fiscales, par exemple celles dont a parlé le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

L'inflation dans ses manifestations actuelles, que nous appelons la stagflation, est le problème le plus grave et le plus pressant qui accable le Canada aujourd'hui. D'après M. Haberler, un éminent économiste international, la stagflation se définit comme suit:

Il s'agit d'une situation où coexistent des prix et des traitements fortement à la hausse, un chômage important et une capacité de production excédentaire, à la fois dans l'ensemble de l'économie et dans certains secteurs.

A mon avis, cette définition décrit relativement bien la situation que nous vivons actuellement au Canada. Voilà notre problème.

Avant d'y trouver une solution, il faut clairement connaître la cause du problème. Pour ce faire, il faut admettre un fait très simple et irréfutable. Encore une fois, je cite M. Haberler:

L'inflation, sous toutes ses formes, et notamment la stagflation, est un phénomène monétaire en ce sens qu'une forte poussée inflationniste est toujours causée ou alimentée par un accroissement excessif de la masse monétaire... et qu'il n'y a vraiment pas moyen de juguler l'inflation, ou la stagflation, sans imposer de restrictions monétaires... Plus l'inflation dure, plus elle devient difficile à freiner car l'illusion monétaire...

En fait, l'illusion monétaire, ce sont les anticipations inflationnistes ou encore le fait de fonder des décisions sur des variables théoriques au lieu de les baser sur des variables correspondant à la réalité post-inflationniste.

... change et les anticipations inflationnistes sont exacerbées.

● (1640)

Lorsqu'on est dénué d'illusion de nature monétaire et qu'on s'abstient de prendre des décisions fondées sur des variables fictives plutôt que réelles, les principes économiques de Keynes ne sont plus valables. Par conséquent, dans la société d'aujourd'hui où la population s'attend fermement à des pressions inflationnistes, le remède actuellement proposé par le Nouveau parti démocratique est futile et inefficace. Il prétend, par exemple, que pour surmonter notre malaise, l'expansion moné-